

Rapport n°8

Scola Campanari : creazione d'un Accolta Cullettiva di Minori (ACM) immersivu per i menu di 6 anni

Ecole Campanari : Création d'un Accueil Collectif de Mineurs (ACM) immersif pour les moins de 6 ans

Ce rapport s'inscrit aussi bien dans le projet *Bastia, Cità immersiva* que dans le projet *Bastia, una cità affianc'à a so ghjente* portés par la Municipalité. Il doit permettre de répondre à l'objectif « 0 famille sans solution de garde » et de renforcer les activités en immersion par la création d'un Accueil Collectif de Mineurs (ACM) immersif communal pour les enfants de 3 à 6 ans de l'école Campanari.

Pour rappel, les accueils collectifs de mineurs (ACM) sont des modes d'accueil destinés à accueillir pendant les vacances et hors temps scolaire les enfants et les jeunes âgés de moins de 18 ans pour leur permettre de pratiquer des activités de loisirs éducatifs et de détente. Ils sont réglementés par l'État et encadrés par un personnel qualifié. Ces dispositifs d'accueils sont organisés autour d'un projet éducatif et d'un projet pédagogique, dans un lieu adapté à l'accueil des enfants.

Actuellement, l'accueil des enfants de 3 à 6 ans, les mercredis et les vacances scolaires, repose sur :

- Sur l'ACM associatif géré par l'association Club Sports Loisirs Vacances sur le site de l'école Calloni : Il accueille en moyenne 46 enfants/jour. Son fonctionnement est soutenu financièrement par la Ville à hauteur de 161 400 € par an, en complément des financements de la CAF et de la participation des familles pour un budget global de 267 400 €
- Sur l'ACM municipal situé à l'école Charpak ouvert par la Ville de Bastia en septembre 2024. Il accueille 32 enfants/jours, pour un budget annuel total de 178 750 €, incluant les charges de personnel et de fonctionnement courant. Les financements, composés de la PSU et des recettes familles, s'élèvent à 80 000 €. Le solde, 98 750 €, est pris en charge par la Ville.

Face à la demande croissante des familles pour la garde de leurs enfants pendant les vacances scolaires et les mercredis, la commune prévoit l'ouverture d'un nouvel ACM destiné aux enfants de 3 à 6 ans à compter de septembre 2026, dans les locaux de l'école Campanari.

Au-delà de la réponse apportée aux besoins de garde, ce nouvel ACM permettra de renforcer l'offre d'accueil municipale destinée aux jeunes enfants, tout en développant une véritable politique éducative et linguistique dans le cadre des temps périscolaires et extrascolaires.

L'accueil immersif en langue corse vise à favoriser l'acquisition naturelle de la langue dès la petite enfance, tout en participant à la transmission de la culture et de l'identité corses dans un cadre éducatif adapté aux besoins des jeunes enfants à travers ses différents temps de vie :

- L'accueil ;
- Les activités ;
- Le repas ;
- Les transitions ;
- Les temps informels.

Cette immersion reposera notamment sur :

- L'usage prioritaire du corse dans les interactions quotidiennes ;
- Des activités adaptées à l'âge des enfants ;
- Des jeux, chants et rituels favorisant l'exposition à la langue ;
- Une signalétique environnante en langue corse ;

L'ACM de Campanari fonctionnerait de 7h30 à 18h30, les mercredis et les vacances scolaires.

Il disposerait d'une capacité d'accueil de 32 enfants/jour.

L'encadrement serait assuré par du personnel corsophone, composé par :

- Une directrice titulaire du BAFD à temps complet ;

L'organisation proposée repose sur le redéploiement d'un agent déjà employé par la Ville et formé dans le cadre du remplacement du congé maternité de la directrice de l'ACM Arinella. Cette évolution ne nécessite donc aucun recrutement supplémentaire.

- Trois animateurs titulaires du CAP Petite Enfance, BAFA ou Equivalent à temps partiel.

Il s'agit de 3 agents à temps non complet intervenant actuellement uniquement sur la pause méridienne dans le cadre des temps périscolaires, à raison de 12 heures hebdomadaires.

Il sera proposé à chaque agent une augmentation de leurs heures de travail de 16 heures hebdomadaires.

Le coût annuel de fonctionnement du futur ACM est estimé à 92 500 €. Après déduction des prestations de service versées par la CAF (PSO et bonus territoire), estimées à 43 600 €, ainsi que de la participation des familles évaluée à 25 000 €, le reste à charge pour la Ville de Bastia serait de 23 900 €.

Les familles bénéficieront d'une tarification journalière sociale modulée selon le quotient familial :

- De 5 € à 11 € par jour le mercredi ; pas de dispositif de soutien prévu par la CAF
- De 1 € à 11 € par jour durant les vacances ; aides aux temps libres de la CAF qui en fonction du quotient familial complète le paiement journalier demandé aux familles.

L'offre municipale d'ACM ainsi déployée permet de renforcer le maillage territorial à l'échelle de la commune, tant par tranche d'âge, avec deux accueils destinés aux enfants de 3-6 ans



Bastia

CITÀ DI CULTURA

**CUNSIGLIU MUNICIPALE
DI U 27 DI MAGHJU DI U 2026**

—
**CONSEIL MUNICIPAL
DU 27 MAI 2026**

et deux accueils pour les enfants de 6-12 ans, que par une répartition équilibrée des structures sur les secteurs nord, centre et sud du territoire.

Pour mémoire, la ville gère 2 accueils pour les enfants de 6 à 12 ans : ACM A Rinella et ACM Centre Ancien (6-12 ans).

Le développement et la transmission de la langue corse impliquent un accompagnement des agents de la collectivité en matière d'apprentissage et de montée en compétence.

À cet effet, un plan de formation sera mis en place afin de développer les compétences linguistiques des équipes et de permettre, à terme, le déploiement d'une offre immersive ou bilingue au sein de l'ensemble des ACM municipaux.

En conséquence, il est proposé :

- De créer l'Accueil Collectif de Mineurs sans hébergement immersif susvisé ;
- De modifier le règlement intérieur des ACM de la Ville, après avis du CST du 11 mai 2026 ;
- De rajouter l'ACM Campanari à la grille de tarification des ACM de la Ville de Bastia ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à déclarer auprès des autorités compétentes l'ACM concerné.